

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	29 (1957)
<b>Heft:</b>	12
<b>Artikel:</b>	Le point de vue du père de famille
<b>Autor:</b>	Ryckmans, X.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-124688">https://doi.org/10.5169/seals-124688</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# habitation

## Le point de vue du père de famille

par M. X. RYCKMANS

### ÉDITION

Section romande de l'Union suisse  
pour l'amélioration du logement,  
avenue Georgette 1, Lausanne.

### COMITÉ DE PATRONAGE

#### LAUSANNE

Fr. Gilliard, architecte  
M. J.-J. Mayor, secrétaire du Cartel romand  
d'hygiène sociale et morale  
E. Virieux, architecte cantonal.

#### GENÈVE

E. Fatio, architecte  
D<sup>r</sup> A. Montandon  
E. Martin, architecte.

#### NEUCHATEL

F. Decker, architecte.

#### Fribourg

R. Aeby, architecte.

### RÉDACTION

Pierre Jacquet, architecte.  
Secrétariat de rédaction :  
8, rue Gautier, Genève. Tél. 32 94 05.

### COMITÉ DE RÉDACTION

Président : M. A. Maret.  
Membres : MM. G. Borel, F. Gilliard,  
A. Hæchel, A. Jaquet, J.-P. Vouga.

### ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Avenue de Tivoli 2, Lausanne.  
Chèques post. II. 66 22. Tél. (021) 22 60 43.

Tous les membres des sociétés suivantes  
reçoivent Habitation :

USAL Section romande de l'Union suisse  
pour l'amélioration du logement

FAS Section romande de la Fédération des  
architectes suisses

SCH Société coopérative d'habitation, Lau-  
sanne

SCH Société coopérative d'habitation, Ge-  
nève

SAL Société pour l'amélioration du loge-  
ment, Genève

SYNTEC, Syndicat général des employés  
techniques, Genève

FOMHAB Coopérative d'habitation, Genève.

### ABONNEMENTS

Suisse: Fr. 6.— par an. Etranger: Fr. 8.60.  
Prix du numéro (Suisse): 60 ct.  
Chèques postaux II. 66 22.

### I

Si l'on demande aux pères de famille d'exprimer leurs désirs en matière d'urbanisme, ils souhaiteront certainement que *les familles, dans l'avenir, soient consultées lorsqu'on établit un plan d'aménagement d'une agglomération ou d'un quartier*.

L'urbanisme ne peut se limiter à poursuivre des buts purement esthétiques quelque louables que soient ceux-ci. Une agglomération n'est pas un simple groupe d'habititations ou un agglomérat d'individus, mais un ensemble de foyers.

### II

Dans la mesure où il dispose des moyens requis pour réaliser des objectifs qui apparaîtront peut-être trop ambitieux, l'*urbanisme doit s'efforcer de freiner le développement des grands centres urbains et accentuer la tendance décentralisatrice qui se révèle depuis quelques dizaines d'années*. De plus en plus les grandes villes voient leur centre se dépeupler au profit de la périphérie et de la grande banlieue. Il faut s'en réjouir et souhaiter que cette tendance se développe, car *les grandes villes sont destructrices de la vie familiale*. Trop souvent, la famille déracinée n'y trouve pas un cadre formé à sa mesure; noyée dans une masse qui l'étouffe, elle éprouve dans ce qu'on a appelé «le désert de la grande ville» une sensation d'isolement et se trouve généralement dans l'impossibilité d'établir les contacts sociaux indispensables à son équilibre moral.

On a dit avec raison qu'il faut faire renaître l'esprit de quartier ou de voisinage qui favorise et développe les contacts humains.

Les agglomérations trop vastes et trop peuplées créent d'ailleurs des problèmes graves et presque insolubles, tant sur le plan financier qu'en matière de transports. Ainsi des arguments nombreux militent en faveur de la *décongestion des centres trop importants*.

Il convient de favoriser plutôt le développement de villes moyennes et, dans les régions rurales, d'agglomérations qui puissent servir de centre attractif pour les localités minuscules qui sont encore très nombreuses dans notre pays, particulièrement dans les provinces de Namur et de Luxembourg. Si les très grandes agglomérations sont

### Sommaire:

Le point de vue du père de famille . . . . .	5
Le point de vue de la mère de famille . . . . .	7
Particularisme et cosmopolitisme . . . . .	8
Une solution pour le tracé de l'autoroute Genève-Lausanne. . . . .	12
La construction aux Etats-Unis . . . . .	17
Les besoins de la jeunesse dans le monde d'aujourd'hui . . . . .	20
Informations . . . . .	21

nocives, les localités trop petites, dépourvues de l'indispensable équipement social, scolaire et sanitaire, ne permettent pas l'épanouissement des familles.

### III

*Dans la mesure du possible le logement des familles doit être complètement séparé du lieu de travail.*

Dans un cadre calme, les familles pourront trouver la salutaire détente que les conditions modernes du travail, tant à l'usine qu'au bureau, exigent plus impérieusement que jadis.

Les quartiers résidentiels ne doivent cependant pas être trop éloignés du lieu de travail car si, pour s'y rendre, le travailleur doit accomplir une très grande distance, le temps consacré au repos et au loisir se trouve diminué.

Le quartier d'habitation doit, autant que possible, former une entité complète, qui se suffise à elle-même et offre aux membres de la famille la possibilité de s'insérer dans une communauté humaine. L'homme est un être sociable et ne peut se contenter des contacts établis sur le plan strictement professionnel.

De plus, chaque quartier doit être pourvu de l'équipement minimum et disposer d'un centre culturel, d'un centre paroissial, de centres sociaux et sanitaires et procurer aussi des possibilités de distractions.

Un souci particulier s'impose en vue de la création de plaines de jeux pour la jeunesse et, particulièrement, pour les tout petits.

Il faut veiller enfin à ce que chaque quartier présente un ensemble social bien équilibré. Toute ségrégation de milieux, de familles, d'âges doit être écartée. Une société normale est composée de jeunes et de vieux, de familles nombreuses et de familles restreintes, de célibataires et de gens mariés, de gens aisés et de gens de ressources modestes, de travailleurs intellectuels et manuels. Pour répondre aux nécessités sociales, le «quartier» doit refléter ces diversités et provoquer un salutaire brassage qui allégera les pressions sociales et développera l'esprit communautaire.

### IV

Un dernier mot enfin pour exprimer le souhait de la plupart des chefs de famille qui rêvent de disposer *d'une habitation familiale pourvue d'un lopin de terre* qui procurera un appoint de ressources non négligeable (légumes, volailles, œufs, etc.) et une distraction saine. Le problème de l'utilisation des loisirs mérite de retenir d'une façon particulière l'attention des urbanistes, car la durée du travail décroîtra encore dans l'avenir.

## Le point de vue de la mère de famille

par M<sup>lle</sup> A. VAN MARSENILLE

J'ai été frappée du fait que toutes les mamans souffrent de l'absence d'une urbanisation judicieusement conçue et de confort domestique.

Les mères des grandes villes, qui bénéficient de tout le confort qu'offre le milieu citadin, sont placées devant la nécessité de confier leurs enfants à des personnes serviables afin de permettre aux enfants de jouir pendant quelques heures ou quelques jours de l'air frais des colonies scolaires ou de vacances.

A la campagne, par contre, la mère a ses enfants près d'elle. Ceux-ci jouent et s'amusent au jardin, dans les champs, les bois et les prés, ils ont de la santé à revendre. Si, cependant, nous allons voir de près l'habitation, nous sommes, la plupart du temps, frappés par un manque total de confort et souvent la mère de famille en est encore au stade des conceptions bien arriérées.

L'urbanisme concentre ses efforts sur la réalisation de plus de confort dans la vie quotidienne. Il n'est donc pas surprenant qu'une certaine séduction se dégage de ce sujet, en tout premier lieu pour nos mères de famille...

En premier lieu notre attention se porte sur les services administratifs. Les villes, ainsi que de nombreuses communes rurales, ont l'eau potable. Il faudrait faire tout ce qui est possible pour généraliser la distribution d'eau courante, afin de permettre à chaque famille d'avoir son installation de bain. Il est seulement regrettable que, sur ce point, notre pays dirige ses efforts sur les installations de luxe. Les salles de bain mises en vente sont en général d'un prix qui les rend inabordables aux bourses moyennes. Il faudrait présenter à nos populations des modèles standard d'une concep-

tion solide, à la portée de leurs moyens. Nos ménagères en retireraient, sans aucun doute, une grosse économie de travail.

Dans le domaine de l'électricité aussi, beaucoup de rêves attendent toujours leur réalisation. Sur ce point, heureusement, il est permis d'espérer une réduction des tarifs. Le confort des familles en sera grandement amélioré.

Et que n'y a-t-il pas encore à réaliser sur le terrain du chauffage? Par suite de l'augmentation continue des prix, le chauffage central devient une installation de luxe. Ne serait-il pas plus profitable de prévoir le chauffage général en commun d'un ensemble d'habitations? Dans l'usine où je travaille, une série de bâtiments et d'habitations y attenants sont actuellement chauffés à la vapeur et à l'eau chaude. Ne pourrait-on réaliser en Belgique, sur une petite échelle, ce que le professeur Hencky a obtenu à Munich au moyen de sa centrale moderne de chauffage électrique?

La présence d'ordures ménagères à l'intérieur et autour de l'habitation est peu hygiénique. Traîner un bac à ordures le long des escaliers pour le porter au-dehors est un travail bien lourd pour des mains de femme. Il doit y avoir des systèmes permettant d'éliminer ce pénible labeur en se débarrassant des immondices par des réservoirs incorporés dans les constructions et de supprimer ainsi la présence des bacs le long des trottoirs.

Je mentionnerai, enfin, le problème de l'évacuation des eaux usées. Si les villes sont pourvues d'égouts assurant ce service, ailleurs certains cours d'eau continuent d'empêtrer tout un quartier, empêchant les ménagères d'aérer convenablement leur habitation. A la campagne, en général, il n'y a